



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

### LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 01/2026 relatif à la création d'un fonds de renouvellement des véhicules,
- VU Le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'adopter la création du fonds pour le renouvellement des véhicules ;
2. d'accepter le Règlement tel que présenté.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

## LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 02/2026 sur la gestion et les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU Le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

1. d'adopter les comptes et le bilan 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum communal.

## AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

## LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 03/2026 relatif aux comptes 2025 du Fonds Culturel Riviera,
- VU Le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'adopter les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera.

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum communal.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

### LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n°04/2026 relatif aux comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve,
- VU le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix





# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

## LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n ° 05/2026 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus,
- VU Le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU Le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité de procéder aux travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 987'000.- à cet effet ;
3. de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement par un emprunt non affecté.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

## LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Préavis municipal n° 06/2026 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2025 de la Commune de Jongny
- VU Le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- d'approuver le présent rapport de gestion 2025,
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un excédent de revenus de CHF 398'024.11,

Charges d'exploitation	CHF	-9 803 076.97
Revenus d'exploitation	CHF	9 792 160.19
<b>Résultat d'exploitation [REX] = Perte</b>	<b>CHF</b>	<b>-10 916.78</b>
Charges financières	CHF	-154 690.68
Revenus financiers	CHF	563 631.57
<b>Résultat financier [RFI] = Bénéfice</b>	<b>CHF</b>	<b>408 940.89</b>
<b>Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI] = Bénéfice</b>	<b>CHF</b>	<b>398 024.11</b>
Revenus extraordinaires	CHF	0.00
Charges extraordinaires	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire [REO]</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total [RT = ROP + REO] = Bénéfice</b>	<b>CHF</b>	<b>398 024.11</b>

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

### LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis n°07/2026 du 7 avril 2026, concernant l'adoption d'un Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré,
- VU Le rapport de la commission intercommunale chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'adopter le nouveau Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré ;
2. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le chef du département cantonal compétent ;
3. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum communal.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Grégory Mischler

## LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU Le préavis municipal n° 08/2026 relatif à l'adoption du Plan d'affectation communal (PACom) et de son règlement,
- VU Le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'adopter, sous réserve de ratification par le Département compétent, le Plan d'affectation communal ainsi que son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 17 septembre au 16 octobre 2025 et à l'enquête publique complémentaire du 11 février au 12 mars 2026 ;
2. d'adopter les propositions de réponses aux opposants ;
3. de lever les oppositions formulées à l'encontre du PACom ;
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

Cette décision peut faire l'objet d'un référendum communal.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Grégory Mischler



La Secrétaire

Sandrine Félix